

SOCIETE MUSICALE et de CONCERTS



de NOGENT-L'ARTAUD.

Siège social : Mairie de NOGENT-L'ARTAUD 02310

MUSIQUE ...INFOS ! n°50 - mai-juin 2019

EDITORIAL

Le présent « MUSIQUE-INFOS » qui ne devait contenir que votre convocation à notre A.G est, hélas, teinté d'un brin de pessimisme.

Il vous apporte, en effet, des nouvelles peu rassurantes quant à l'avenir même de notre société musicale.

La réduction de notre subvention de fonctionnement a été décidée de façon draconienne par la commission des finances sans la moindre concertation.

Au moment où ces lignes sont rédigées, nous en sommes encore à nous poser la question « pourquoi » cette décision qui laisse une apparence partisane ?

Nouvelle ombre à notre tableau le risque de perdre notre flûtiste qui après s'être parfaitement intégré doit quitter la région.

C'est dire si nous aurons besoin du soutien de tous pour que notre vieille SMC ne disparaisse pas ... merci

*Le Président,
Chevalier de l'Ordre
National du Mérite
André HOINANT***

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

19 JUIN 2019



SOCIETE MUSICALE et de CONCERTS de NOGENT-L'ARTAUD



Siège social : Mairie de NOGENT-L'ARTAUD 02310

Le Président

Le 29 mai 2019

André HOINANT
11, rue des Tiers Pots
02310 - NOGENT-L'ARTAUD
Tél. 03.23.70.13.35

CONVOCAATION

Madame, Mademoiselle,
Monsieur

Vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale statutaire de la SOCIETE MUSICALE et de CONCERTS qui aura lieu

Mercredi 19 juin 2019 à 18h30
Salle de la Musique
02310 – NOGENT-L'ARTAUD

ORDRE DU JOUR

- Accueil du Président
- Approbation du compte rendu de l'A.G.2018 (joint en page 4 de la présente)
- Rapport moral et d'activités de l'année 2018
- Compte rendu financier de l'année 2018
- Renouvellement du conseil d'administration :
quatre membres sont rééligibles : Mme Nicole BOUDOT –
MM. Serge BOUDOT – André HOINANT – Philippe le ROUX.
- Projets 2019 (17^{ème} gala)
- Subvention municipale, avenir de l'ensemble instrumental.
- Questions diverses.
(effectif, répétition « portes ouvertes », etc...)

Si vous souhaitez poser certaines questions, celles-ci sont à adresser à M. le Président de la S.M.C pour le 15 juin 2019.

Au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée générale, **veuillez impérativement retourner le pouvoir**, ci-joint, afin d'éviter tout report, faute de quorum.

Au plaisir de vous accueillir, soyez assuré(e), cher(e) sociétaire de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
André HOINANT***

SUBVENTION MUNICIPALE...

...EST-CE NOTRE MORT A COURT TERME ?

Tout porte à croire que « OUI » puisque la commission des finances de notre municipalité ne semble pas décidée à tout mettre en œuvre pour aider notre activité.

2016, réduction, sans aucune justification, de notre subvention de fonctionnement de 44% puisque ramenée de 900,00€ à 500,00€

2019, nouvelle diminution de 40% , sans raison connue, de notre subvention ramenée de 500,00€ à 300,00€, subvention que nous ne pouvons même plus qualifier de « *fonctionnement* » puisque ne nous permettant plus de faire face à nos « **dépenses obligées** » que sont : - notre adhésion à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne , à la Confédération Musicale de France et donc aux avantages SACEM (206,20€), - notre règlement de la prime d'assurance (locaux, membres, instruments,) (186,46€) - nos abonnements Internet, etc.. (58,00€).

Quelle justification à ce qui ressemble à une sanction ? **AUCUNE !**

Une seule remarque, et dans le compte rendu du conseil en date du 11 février 2019 et dans une lettre de Madame le Maire en date du 22 février 2019 : « *Toutefois, la commission a décidé de vous accorder une subvention de 300€ ...et d'en subordonner le versement à la présentation d'un relevé bancaire détaillé de décembre 2018* »

Pour que la commission décide d'une diminution de 40% de notre subvention, sans aucune opposition, fallait-il qu'elle ait de bonnes raisons, hélas inconnues de la SMC.

Quant à la fourniture d'un relevé bancaire, la SMC a été victime d'une fautive manœuvre interne de la C.E de Château-Thierry qui a involontairement transféré la gestion de la SMC de la succursale de CHARLY sur celle de CHATEAU, ce à quoi s'ajoute une certaine inexpérience de la chargée de clientèle n'ayant été en mesure, malgré sa bonne volonté, de ne nous fournir qu'une SYNTHESE CLIENT, **laquelle comporte pourtant exactement les mêmes renseignements qu'un relevé bancaire !**

Cela ne semble pas justifier la réduction de notre subvention. Par contre, selon certains échos, le fait d'être parvenu par une gestion sérieuse à avoir un disponible d'environ 1.500,00€ pour le remplacement éventuel du synthétiseur serait considéré par la commission comme une volonté de thésauriser (amasser de l'argent) laquelle commission semble ignorer que le Petit Larousse donne à thésauriser, « économiser » comme synonyme, ce qui justifierait mal le maintien de sa sanction !

Prévoir deviendrait donc, pour la commission une grosse faute de gestion ???

Espérant en savoir plus, les membres de notre C.A ont adressé une lettre-questionnaire personnelle aux 19 membres du conseilà ce jour pas un seul n'a daigné y répondre !

ASSEMBLEE GENERALE

Comme chaque année, notre assemblée générale sera ouverte à tous nos membres quels qu'ils soient.

Pour respecter l'esprit amical qui a toujours régné au sein de notre vieille SMC, aucune différence ne sera faite entre les voix des membres actifs ou honoraires.

Toutes les suggestions quel qu'en soit l'auteur seront traitées sur un pied d'égalité.

Notre seul souhait, qu'elles soient nombreuses....elles seront toutes les bienvenues et considérées comme une preuve d'attachement et de soutien à notre SMC.

EFFECTIF de l'ENSEMBLE

Les malheurs n'arrivant jamais seuls, notre flûtiste JEAN-LOUIS est appelé à nous quitter pour cause de déménagement.. c'est dire si son remplacement devient une première urgence et l'occasion de faire « du bouche à oreille » pour trouver, un accordéoniste, un clarinettiste ou un flûtiste par exemple.

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE 2018

C'est sous la présidence d'André HOINANT que la Société Musicale et de Concerts a tenu son assemblée générale statutaire le mercredi 13 juin, salle de la musique en présence d'un auditoire d'exécutants et d'administrateurs assez clairsemé le nombre de présent étant inférieur à celui des excusés

Après la traditionnelle adoption unanime du compte rendu moral et d'activités lu par la secrétaire Nicole BOUDOT, du rapport financier présenté par le président, les membres sortants du conseil d'administration (Mmes Véronique HOINANT et Josette NEUER) sont reconduits dans leurs fonctions, le bureau étant ainsi constitué :

- Président : André HOINANT,
- Vice-Président : Serge BOUDOT,
- Trésorière : Véronique HOINANT,
- Secrétaire : Nicole BOUDOT

L'assemblée se poursuit en abordant les problèmes posés par le fonctionnement de l'ensemble instrumental

Aucun des membres n'étant en mesure de réaliser des arrangements ou des adaptations, les programmes seront faits uniquement de reprises ou d'achats, toujours onéreux mais surtout très limités, d'œuvres nouvelles compatibles avec la composition de l'ensemble, pratiquement celles écrites pour orchestre à plectre.

Le président rappelle les modifications survenues dans l'effectif de l'ensemble avec une nouvelle baguette en la personne de Sylvie DEHAUSSY (excusée) permettant à notre « directeur..... provisoire depuis trois ans » d'assurer une partie de synthétiseur et à l'ensemble de s'enrichir d'un pupitre de glockenspiel et d'un nouveau flûtiste qu'il remercie de sa présence.

Est évoqué le calendrier des activités 2018, déjà partiellement du domaine du passé avec le concert au Château de la Source le 11 mars, la participation au 150^{ème} anniversaire de l'Union Musicale de Château-Thierry le 12 mai et la présence du Président au jury des examens de fin d'année de cette Union Musicale le 16 juin.

Ne restent donc au programme 2018 que le 21 juin, la répétition « portes ouvertes » de l'Ensemble, la participation au forum des associations nogentaises le 08 septembre avec une réserve émise quant à notre emplacement et le 16ème concert de gala du 08 décembre pour lequel la salle des Longs Prés est d'ores et déjà réservée et l'étude du programme bien avancée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h40 et convie les participants, qu'il remercie de leur présence, à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le Président,

A. HOINANT